







RIOCM | REGROUPEMENT INTERSECTORIEL DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL

Dix années d'intersectorialité du RIOCM
Les faits marquants
1988 à 2002

 65, rue de Castelnau Ouest, bureau 401, Montréal (Qc) H2R 2W3
 (514) 277-1118  (514) 277-2333  info@riocm.ca

Dix ans d'intersectorialité au RIOCM

Survol historique

La pré-histoire du RIOCM

1988	La Commission Rochon a remis son rapport suite à une large consultation à laquelle les groupes communautaires ont massivement pris part.
1991	<p>La Ministre Thérèse Lavoie-Roux déclare dans son Livre blanc sur la santé et les services sociaux (amorce de la réforme de la santé et des services sociaux) : « Tout un pan de l'intervention dans les communautés est le fait des organismes communautaires et il est de responsabilité publique de soutenir leur action ».</p> <p>A ce moment, 1442 groupes au Québec sont reconnus au SOC. (5 ans plus tard, 2348 groupes étaient reconnus au SOC).</p>

L'histoire

Janvier 1992	À l'appel de la TROVEP de Montréal qui nous signale le début de la réforme du ministère de la Santé et des Services sociaux, un comité ad hoc est formé pour préparer une première assemblée générale des groupes communautaires touchés par la Réforme.
25 mars 1992	<p>Le comité ad hoc convoque une deuxième assemblée où les éléments d'une plate-forme commune sont adoptés et où est mise sur pied la Coalition intersectorielle des organismes communautaires de Montréal avec pour mandat de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Regrouper l'ensemble des organismes communautaires locaux et régionaux de Montréal ;• Défendre les intérêts des organismes communautaires à partir d'une plate-forme commune ;• Agir comme interlocuteur des groupes auprès de la Régie régionale de Montréal• Proposer des moyens de choisir démocratiquement des candidate-s à l'assemblée régionale et alimenter ces personnes. <p>125 personnes de 72 groupes sont présentes.</p>

<p>1992</p>	<p>Dans sa politique de santé et de bien-être, le Conseil de la santé et du bien-être écrit « Les améliorations de santé et de bien-être les plus spectaculaires sont largement associées à de meilleures conditions de vie, à la qualité de l'environnement social » (p.185).</p> <p>L'adoption de la loi 120 consacre la reconnaissance des groupes communautaires comme ayant une contribution au secteur de la santé et des services sociaux telle qu'ils l'avaient réclamée lors des consultations de la Commission Rochon.</p> <p>C'est avec cette loi que se créent les régies régionales et qui affirme que leur rôle en est un de planification des services sur un territoire donné.</p>
<p>1993</p>	<p>Une trentaine de personnes sont nommées pour représenter l'ensemble des groupes dans l'assemblée régionale de la Régie régionale et ainsi constituer le premier collège communautaire. De ces personnes, quatre seront élues pour siéger au conseil d'administration de la Régie, et ainsi occuper les sièges réservés au communautaire dans la loi 120. Quatre autres seront nommées substituts en cas de vacances.</p> <p>Sans ce travail des groupes, la Régie régionale aurait eu tout le loisir de se magasiner elle-même des délégué-e-s régionaux.</p>
<p>Mai 1993</p>	<p>La Coalition intersectorielle décide de s'incorporer pour devenir le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal.</p> <p>Le caractère intersectoriel est maintenu dans le nom parce qu'il importe aux membres fondateurs de toujours favoriser les liens et les échanges entre les différents secteurs.</p> <p>Les différents secteurs n'ont pas été déterminés par les groupes eux-mêmes mais ils sont le reflet de la fragmentation de l'enveloppe SOC faite par le ministère.</p> <p>Le RIOCM devient alors le premier regroupement régional d'organismes communautaires au Québec. Son travail de pionnier oblige le ministère à prévoir dans l'enveloppe régionale qui sera transférée plus tard un budget pour la concertation régionale.</p>

Septembre 1993	Le RIOCM participe aux travaux entourant les rencontres du comité ministériel sur le financement des organismes communautaires. Il y est notamment question du transfert du SOC, des PROS.
1993-1994	<p>Le RIOCM s'associe aux regroupements nationaux pour réclamer le respect des acquis.</p> <p>Les budgets montréalais du Programme de soutien aux organismes communautaires sont transférés à la Régie régionale avec le mode d'emploi : secteurs, montant à attribuer à chacun des groupes. Le budget des 448 groupes totalisent alors 25 millions \$.</p>
28 janvier 1994	<p>Réunis en assemblée générale, les groupes adoptent la <i>Plate-forme de revendications communes</i>. Avec cette plate-forme, les groupes tentent de se donner des moyens pour que la reconnaissance se fasse selon des termes qui leur correspondent et que cette reconnaissance soit accompagnée des conditions nécessaires à son exercice.</p> <p>Dès l'adoption de cette plate-forme, le RIOCM entreprend avec la Régie régionale des négociations pour une politique de partenariat.</p>
1994	<p>Le RIOCM organise un grand Forum sur les priorités régionales de la Santé publique, forum auquel participent près de 150 personnes.</p> <p>Les groupes font non seulement valoir des priorités qui les concernent au premier chef mais aussi des préoccupations communes sur les inégalités sociales et la nécessité de les prendre en compte.</p> <p>Dans son mémoire, déposé le 22 septembre, le RIOCM intervient à son tour sur les conditions de vie, la pauvreté et la nécessité de reconnaître et de soutenir les organismes. Ce sera le premier plaidoyer du RIOCM en faveur de l'approche globale qui se traduit trop souvent par une approche globale des services plutôt qu'une approche globale des individus.</p> <p>Cette mobilisation donnera des résultats étonnants : la moitié des mémoires déposés à Montréal l'ont été par des groupes communautaires.</p>
Juin 1994	Le RIOCM obtient son incorporation.

Janvier 1995	Les travaux commencent pour l'organisation des États généraux du mouvement communautaire montréalais.
Février 1995	A lieu l'assemblée régionale qui doit approuver les nouvelles priorités régionales. Des groupes font des pressions pour amender le document. Cette possibilité leur est refusée et il devient clair que la Régie fait jouer un rôle de <i>rubberstamping</i> à l'assemblée régionale, ce qui heurte les groupes habitués à une formule où l'assemblée est considérée souveraine. (Bulletin spécial du RIOCM, mai 1995).
Mars 1995	<p>La Régie régionale dépose une proposition au comité paritaire sur la politique de partenariat. L'objectif sera alors son adoption avant décembre 1995.</p> <p>La Régie régionale lance son premier document de consultation sur la réorganisation des services à Montréal, le 22 mars. Ce plan de compressions de plus de 300 millions en trois ans a été décrété par Québec et doit être appliqué régionalement. Chaque région est libre de faire les choix qu'elle veut dans la mesure où elle respecte les paramètres financiers imposés par Québec.</p> <p>La très large majorité des groupes ne peuvent déposer un mémoire dans les courts délais imposés. Un comité de travail est formé par le RIOCM et les groupes alimentent la position collective. (Mémoire <i>Un nouvel équilibre à définir</i>, avril 1995).</p> <p>À un autre niveau, s'amorcent au sein du Regroupement les travaux pour doter le RIOCM de règlements généraux.</p>
Juin 1995	<p>Grâce au travail d'un groupe de volontaires, le RIOCM dépose, au nom des groupes, un deuxième mémoire sur l'organisation des services sociaux et de santé à Montréal.</p> <p>Les deux mémoires seront adoptés par l'assemblée générale qui profitera de l'occasion pour demander aux élus du communautaire au CA de la Régie de se prononcer contre les compressions budgétaires. Lors du vote, une personne votera pour, une s'abstiendra et deux voteront contre.</p>
Automne 95	Dans les suites des mémoires du printemps, un comité de travail est formé pour faire un suivi rigoureux de la réorganisation des services.

<p>Automne 95</p>	<p>C'est ce comité qui travaillera pour faire en sorte que les réallocations budgétaires se fassent sur la base de règles qui respectent l'autonomie et le fonctionnement des groupes. Ce comité négociera pour que les argents aillent exclusivement au financement de base des organismes. 10 % des réallocations doivent être alloués en 1995-1996.</p> <p>Ce comité, avec l'appui du conseil d'administration, négociera également avec la Direction de la programmation de la Régie le Cadre de référence des réallocations aux organismes communautaires dans lequel il est prévu que dans chacun des secteurs visés, les critères de réallocations seront déterminés avec des délégué-e-s élu-e-s par les groupes lors de rencontres appelées par la Régie. Le RIOCM agira à la présidence d'assemblée pour l'élection des délégué-e-s sectoriels.</p> <p>Dans le secteur famille, la régie se questionne sur la possibilité de ne pas reconnaître tous les groupes soi-disant parce que dans certains territoires, il y en a beaucoup alors qu'ailleurs, il y en a peu. Grâce au travail du comité intersectoriel de réallocations, le projet de rationalisation territoriale sera vite enterré. Le projet en sera un de consolidation pour tous les groupes y compris les groupes <i>famille</i>.</p> <p>Sans faire une liste exhaustive des principes reconnus par la régie, mentionnons « l'adhésion à l'approche globale dans le sens de la reconnaissance du non-morcellement des problématiques vécues par la population ».</p> <p>Un pavé dans la mare après que tous les comités aient complété leur travail. Comme les réallocations seront votées au conseil d'administration de février pour une année financière qui se termine en mars, les groupes ne recevront qu'un douzième des sommes prévues : le principe de modulation. Une lutte farouche avec la Régie ne permettra pas de mettre la main sur toutes les sommes manquantes (3/12) mais elle permettra d'obtenir des engagements pour qu'à l'avenir, les sommes annoncées équivalent aux sommes reçues par les groupes.</p> <p>Les problèmes des réallocations freinent la conclusion des travaux sur la politique de relations entre la régie et les groupes.</p>
<p>24 janvier 1996</p>	<p>Les premiers règlements généraux du RIOCM sont adoptés en assemblée générale. Les principaux échanges portent sur la représentation des secteurs par les regroupements sectoriels.</p>

<p>Hiver-printemps 1996</p>	<p>Le travail des groupes et particulièrement du comité de suivi à la réorganisation permet d'obtenir que les groupes aient accès à une procédure d'appel lorsque la Régie refuse de les accréditer au SOC, accréditation nécessaire pour obtenir des argents. Il sera alors entendu que le RIOCM ne siègera pas sur une première instance qui accorde ou non l'accréditation mais plutôt sur un comité paritaire d'appel. Cette procédure d'appel est unique au Québec.</p> <p>Le RIOCM obtient de la Régie des sommes pour travailler un cadre de référence de l'hébergement communautaire, cadre qui devrait entrer en vigueur en même temps que le cadre de référence des ressources intermédiaires. Ce travail était essentiel dans la mesure où la Régie devait faire un travail de classification des ressources d'hébergement. Dès le début, il est entendu que nous travaillerons de concert avec les regroupements nationaux qui siègent sur le comité provincial de l'hébergement communautaire.</p>
<p>Septembre 1996</p>	<p>Les douzièmes (\$) ont eu raison de la politique de partenariat. Le RIOCM poursuit néanmoins le travail de réflexion et dépose pour discussion à son assemblée de 1996 le Projet de politique de relations entre la Régie, les groupes et le RIOCM qui précise les attentes des groupes face à la Régie.</p>
<p>Novembre 1996</p>	<p>Après des consultations, le comité montréalais et le comité provincial de l'hébergement communautaire déposent le Cadre de référence des organismes communautaires d'hébergement. Le RIOCM le dépose à la Régie, la Table provinciale et la Coalition des tables régionales au comité ministériel. Suivront ensuite une série de conférences à Montréal et en régions sur les enjeux de l'intermédiation de l'hébergement au Québec pour les groupes.</p>
<p>1996-1997</p>	<p>Les travaux du comité aviseur intersectoriel permettent d'enfoncer deux clous : la Régie a la responsabilité de travailler elle aussi au développement communautaire et elle admet que les groupes n'ont pas à conditionner leur action au découpage territorial des CLSC.</p> <p>Les travaux des comités aviseurs sectoriels commencent quand les groupes ont les garanties que les argents sont dans les coffres et disponibles.</p> <p>La Régie sème la confusion sur la possibilité de soutenir des groupes qui interviennent sur les priorités financées mais dont ce n'est pas le</p>

<p>...1996-1997</p>	<p>mandat premier en déclarant ensuite que cette réserve était constituée pour de nouveaux groupes. Les débats pour clarifier la position de la Régie seront douloureux. Finalement, la Régie décidera de laisser 5 % au secteur et 10 % pour les groupes qui interviennent dans plusieurs secteurs.</p> <p>À quelques jours de Noël, le ministère annonce la révision de la loi 120. Le RIOCM produit un des rares mémoires déposés par des organismes communautaires. Malgré cela, l'adoption de la loi 116 signifiera notamment la disparition de l'assemblée régionale.</p> <p>Partout au Québec, ont lieu des travaux sur les balises nationales du programme SOC dans le but d'éviter qu'il n'y ait au Québec, 16 programmes SOC trop distincts. Le RIOCM contribue aux travaux de façon importante en proposant « À ressources comparables, financement comparable ».</p> <p>Par ailleurs, le RIOCM complète des travaux pour simplifier le formulaire de demande SOC. Ce nouveau formulaire deviendra la norme et en matière de simplicité, il n'aura jamais d'équivalent dans les autres régions.</p> <p>À cette époque, les 520 groupes reconnus au SOC divisent par 10 le travail à faire pour compléter cette demande.</p> <p>Le RIOCM organise une première journée de réflexion sur l'économie sociale. Ce sera la première du genre au Québec.</p> <p>Enfin, le RIOCM prend part aux manifestations entourant le Sommet sur l'économie et l'emploi.</p>
<p>Février 1997</p>	<p>Réunis en assemblée générale, les membres du RIOCM adopte un ensemble de positions sur l'économie sociale.</p>
<p>Avril 1997</p>	<p>Devant l'évidence que des élections auront lieu au CA de la Régie, le RIOCM adopte un document <i>Éléments d'un cadre éthique et mandats politiques à l'intention des candidates et candidats</i> du communautaire dans lequel le Regroupement recense les positions politiques adoptées en assemblée générale au cours des années (mandats politiques) et les exigences éthiques des groupes face aux élu-e-s.</p>
<p>Octobre 1997</p>	<p>Jean Rochon organise les rendez-vous de la santé. Une vingtaine de délégué-e-s se présente sur place et quittent la rencontre pour protester contre les impacts des compressions sur les groupes</p>

	<p>communautaires et les populations desservies par les groupes. Le document de quatre pages sur les enjeux pour le communautaire fera le tour du Québec.</p>
<p>Novembre à mai 1998</p>	<p>Le quotidien du RIOCM tournera autour des préparatifs que nécessite la réalisation d'une enquête terrain afin de pouvoir documenter et illustrer les impacts des compressions. Après la rédaction des outils, plus d'une centaine de groupes sont rencontrés et le rapport est lancé. Le 1 mai, plus de 200 personnes sont présentes au lancement de <i>Leur équilibre, notre déséquilibre</i>.</p> <p>Ce livre fera le tour du Québec, sera vendu à plus de 5000 exemplaires. Le lancement sera fait simultanément dans toutes les capitales canadiennes par des membres de la Coalition canadienne de la santé.</p>
<p>Mars 1998</p>	<p>La Régie régionale est en pleine consultation sur son deuxième plan triennal de travail. Grâce aux membres du comité régionalisation, le RIOCM dépose un troisième avis sur la réorganisation des services. Il sera le reflet de ce que les groupes ont livré comme contenu lors des consultations sur les impacts des compressions.</p>
<p>Automne 1998</p>	<p>126 groupes se réunissent à l'appel du RIOCM pour faire le point sur le dossier prévention-promotion, la ventilation des argents de la santé publique pour la concertation intersectorielle et la préparation des journées annuelles de santé publique organisées par la DSP de Montréal.</p> <p>Dans les pochettes des participant-e-s aux Journées annuelles, le RIOCM obtiendra que l'on puisse introduire un feuillet présentant et expliquant l'approche globale des groupes.</p> <p>Le gouvernement entreprend une vaste consultation des groupes dans le but de proposer une politique de l'action communautaire. Plusieurs « pièges à groupe » sont identifiés et le RIOCM et la RROVEP produisent un document conjoint pour soutenir le travail des groupes.</p> <p>Le Groupe de travail sur la complémentarité du privé dans la poursuite des objectifs fondamentaux du système de santé (Groupe Arpin) tient des consultations restreintes sur la base d'un document dans lequel il reconnaît les groupes comme des partenaires privés de services. Le RIOCM demandera à être entendu et sera le seul regroupement du Québec à l'être. Entendu oui, écouté, non !.</p>

<p>...Automne 1998</p>	<p>Année électorale : le RIOCM fera parvenir à tous ses membres un guide électoral produit par la Coalition Solidarité Santé pour soutenir la prise de parole citoyenne.</p>
<p>1998-1999</p>	<p>Le RIOCM rend public un document gouvernemental inédit dans lequel il est dit que les groupes communautaires seront appelés à jouer un rôle d'encadrement social des personnes démunies. Une analyse du document gouvernemental sera alors produite : <i>Y a-t-il un contrôleur social dans la salle ?</i></p> <p>Dans la même période, le RIOCM produit, en mai, un document de réflexions critiques sur le Projet de loi sur l'élimination de la pauvreté. Officiellement, le RIOCM ne participera à la consultation du collectif, son rôle se limitant à soutenir le travail de réflexion des groupes.</p> <p>Les regroupements ont préparé un plan national d'action pour la reconnaissance et le financement des groupes en santé et services sociaux. Le RIOCM et le ROC-03 produiront un document pour pousser plus à fond la réflexion.</p> <p>1998-1999, c'est aussi l'année où des travaux reprendront entre le RIOCM et la Régie pour développer un cadre de reconnaissance des organismes. Notre préoccupation : faire en sorte que la Régie reconnaisse enfin que tout ce qui est dans la communauté n'est pas de facto communautaire et que les groupes ne sont pas une composante du réseau public de santé et de services sociaux. La Régie suspendra les travaux sur ordre du ministère, qui craint que les résultats de négociations régionales ne cadrent pas avec la politique gouvernementale de l'ACA qui doit être annoncée sous peu.</p> <p>Collège communautaire du CRDÎM : le RIOCM ne prendra pas position faute de temps.</p> <p>Mais il organise une assemblée publique à laquelle sont conviés les groupes montréalais et toutes les personnes qui aspirent à siéger en leur nom au CA de la Régie. Les 60 personnes sur place, après avoir entendu tous les candidats et toutes les candidates, font un scrutin. Les résultats de ce scrutin seront acheminés sous forme de recommandation à l'ensemble des groupes. Résultat : toutes les personnes recommandées sont élues à la majorité absolue.</p>

1999-2000

Tout l'automne sera à la préparation de la démarche *Membres, usagers, clients* afin de pousser plus loin la réflexion sur les pratiques des groupes. Ce travail sera fait en concertation avec le ROC de l'Estrie et celui de Québec. Un texte de réflexion sera acheminé aux groupes et l'auteur sera invité à faire plusieurs conférences à Montréal.

Et comme la question du financement occupe beaucoup de place, toute la place, il est décidé d'organiser au préalable des rencontres pour exorciser la question du financement.

En février 2000, la Journée Membres, usagers, clients a lieu à Montréal. Une centaine de groupes y ont participé et délégué des membres. Le cœur de la réflexion : les groupes travaillent-ils pour le monde ou avec le monde ?

Le gouvernement entreprend de son côté les forums régionaux de développement social sous la coordination du CRDÎM. La Coalition du mouvement communautaire montréalais à laquelle appartient le RIOCM a produit une analyse des enjeux. Une fois de plus, le RIOCM refuse de représenter la CMCM au CRD faute d'avoir fait les débats qui s'imposent dans ses instances.

Le 30 octobre aura lieu à Montréal une manifestation appelée par les regroupements sur le financement et la reconnaissance des groupes. Le RIOCM participe au comité organisateur de cette action dont l'objectif est de préserver l'autonomie des groupes face aux visées utilitaristes du gouvernement québécois.

C'est aussi au RIOCM le temps d'une réorganisation interne.

À un autre niveau, les relations avec la Régie sont toujours compliquées par les positions gouvernementales. Impossible de faire avancer des dossiers tels que la nouvelle typologie, le financement, etc.

Ce qui n'empêche pas que le RIOCM, en concertation avec les regroupements sectoriels, avance l'idée d'un ajout de 10 millions au SOC montréalais. Revendication : 30 000 \$ de base à tous les groupes reconnus et 220 000 \$ à tous les groupes d'hébergement. Quelques sommes se dégagent et pour la première fois, la Régie utilise une partie de ces argents pour indexer le budget des groupes financés et accorder une première subvention à d'autres.

<p>...1999-2000</p>	<p>Le RIOCM entreprend une révision de ses règlements généraux. L'ambiguïté : le RIOCM comme instance de concertation des regroupements sectoriels ou instance de représentation des groupes locaux ?</p>
<p>2000-2001</p>	<p>Le RIOCM adhère au <i>Manifeste de la Coalition Solidarité Santé</i> dont l'objectif est de remettre sur la table le droit à la santé et les conditions d'exercice de ce droit. Le Regroupement participera activement au Forum égalité et droit à la santé qui relance le concept du droit à la santé en stimulant la participation de nombreux groupes de Montréal.</p> <p>Au printemps 2000, la Régie crée un Fonds d'urgence avec les fonds accordés à cause de l'année bissextile pour soutenir les groupes aux prises avec des difficultés ponctuelles. Pour une septième année, le RIOCM sera le fiduciaire des groupes reconnus par la Régie mais qui n'ont pas de numéro de paiement.</p> <p>La consultation Larose a lieu à l'été 2001. La politique qui en découlera sera rejetée par les groupes du RIOCM réunis en assemblée parce qu'elle ne répond pas aux revendications et aux attentes des groupes. Il est réaffirmé que les groupes n'ont pas comme mission de remplacer les services publics. Tous les échanges ont permis de poser clairement le problème du rôle de suppléance que le gouvernement veut faire jouer aux groupes. Le RIOCM participera, au nom des groupes montréalais, aux rencontres du Comité avisé et de la CCM sur cette question. Il produira également des outils sur les enjeux de la politique pour que les groupes puissent en comprendre les enjeux.</p> <p>Création d'un front commun des organismes en santé et services sociaux. Dans chaque région du Québec s'organise un dépôt collectif des demandes des groupes.</p> <p>La Commission Clair est à Montréal. Le RIOCM déposera un mémoire et participera aux audiences publiques en septembre défendant une fois de plus l'autonomie des groupes et le droit des populations les moins bien nanties d'avoir accès à des services.</p> <p>La Régie s'attaque à l'autonomie des groupes SIDA. Le RIOCM les appuie rapidement les groupes de ce secteur et multipliera les interventions en leur faveur en exigeant le respect des balises du programme SOC.</p> <p>Mai 2001 : La loi 120 est encore une fois révisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Le RIOCM dépose au nom des</p>

<p>...2002 - 2001</p>	<p>groupes montréalais un avis dans lequel il proteste contre la diminution du nombre de sièges consentis au communautaire (1 au lieu de 4) et s'oppose à la désignation des membres du CA de la Régie par le ministre.</p> <p>Mise à jour du cadre éthique et mandats politiques.</p> <p>Le RIOCM soutient les quatre élus en place pour qu'ils-elles fassent un bilan de leur représentation au CA de la Régie et qu'ils le partagent avec l'ensemble des groupes montréalais. Cette action s'inscrit d'ailleurs dans la suite logique du soutien mensuel qui leur est accordé depuis leur élection en 1998.</p> <p>Le MSSS décide enfin décidé d'élaborer des orientations ministérielles pour les organismes communautaires d'hébergement.</p> <p>En novembre 2001, Les groupes sont conviés à une première journée de réflexion sur la confidentialité où sont posés les enjeux politiques de ce dossier et où sera questionné l'éthique gouvernemental. Cette démarche, dans les suites de MUC, vise à soutenir la réflexion des groupes sur leurs pratiques. La démarche La confidentialité, faut en parler ! est le résultat du travail conjoint du RIOCM, du ROC-03 et de l'AGIDD ainsi que du travail d'un comité interne du RIOCM.</p>
<p>2001 - 2002</p>	<p>Désignation au CA de la Régie : le RIOCM organise un assemblée publique pour que les candidats et candidates qui aspirent à siéger au nom du communautaire puissent rencontrer les groupes et leur présenter ce qu'ils-elles comptent défendre au cours des prochaines années. L'assemblée a eu lieu et une des trois personnes recommandées par le RIOCM a effectivement été nommée par le ministre.</p>
<p>Avril 2002</p>	<p>La deuxième journée de la démarche <i>La confidentialité faut en parler !</i> a lieu. Cette fois, ce sont les pratiques des groupes et les exigences légales en matière de gestion des informations confidentielles qui seront discutées.</p>